

CONNAISSEZ VOS DROITS

Gardez-la. Partagez-la.

1 Restez silencieux.

Vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions de la police ou des agents d'immigration.

2 Ne signez RIEN.

Aucun formulaire, aucun papier — sans votre avocat.

3 Demandez : « Suis-je libre de partir ? »

Si oui, partez calmement. Sinon, restez silencieux.

4 Ne mentez pas.

Ne donnez jamais de fausses informations ni de faux documents.

5 Vous avez droit à un avocat.

Dites : « Je veux parler à mon avocat. »

S'ILS VIENNENT À VOTRE PORTE

N'ouvrez pas sans un mandat signé par un JUGE.

Demandez à le glisser sous la porte. Un mandat ICE ne suffit pas — seule la signature d'un juge compte.

Contact d'urgence : _____

À titre d'information uniquement — ce n'est pas un avis juridique. Consultez un avocat en immigration.

premyeane.com

Premye Ane